



SOMMAIRE

Vie communale

- ► Hommage
- Concours national de la Résistance et de la Déportation 2022
- ► Département Aide aux communes
- Evènements et dates à
- ► Travaux
- ► Rappel incivilités

Vie périscolaire et scolaire

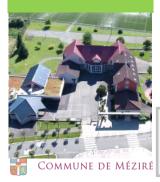
- ► Périscolaire : Rond-point
- ► Décoration du char
- ► Plan mercredi
- L'école élémentaire
- L'école maternelle

Principales décisions du Conseil Municipal

Vie communale

- ► Recensement de la population
- Communication
- ► Carte Avantages Jeunes

Etat-Civil de Méziré



Chères Méziroises, chers Mézirois,

Après deux années de privation et de contraintes liées à la COVID, le printemps 2022 nous a apporté un nouveau souffle, avec la fin de l'obligation du pass vaccinal et du port du masque pour un retour à une vie presque normale.

C'est ainsi que deux bâtiments communaux, la mairie et l'ancien local périscolaire, éprouvés par les ravages du temps, se sont vus parés d'une nouvelle « coiffe » nécessaire à leur longévité. Merci aux co-financeurs que sont l'Etat (au titre de la DETR), le Département et le Grand Belfort pour leurs soutiens financiers sans lesquels cette opération n'aurait pu être concrétisée.

L'adaptation des aménagements de sécurité aux problématiques des riverains, entendues en réunion publique, n'a pas été et ne sera pas en reste dans cette période de changement : - Des quilles ont été supprimées pour faciliter les manœuvres d'accès aux propriétaires riverains de la Grande Rue ;

- La modification du régime de priorité mise en œuvre Rue de Fesches-le-Châtel laissera place, nous espérons pour la fin d'année, à l'installation de feux tricolores aux croisements de la rue de l'Illate et de la rue du Moulin avec la RD 23.

La crise sanitaire a indéniablement changé les comportements, chacun s'est réinventé.

Positivement avec le retour de collaborations, comme ce fut le cas tout récemment avec les fête et kermesse des écoles organisées conjointement par la Maternelle et l'Elémentaire avec la participation du périscolaire. Cette journée a été couronnée de succès grâce à l'implication mutuelle des enseignantes et leurs équipes, des agents du périscolaire, des associations, mais également des enfants et de leurs parents. Je tiens à les remercier pour cette belle et agréable manifestation qui œuvre à l'animation du village.

Cette période estivale, propice aux retrouvailles et aux échanges, voit également le retour d'une manifestation suspendue deux années de suite : le feu d'artifice reprendra ses quartiers le 13 juillet prochain, avec restauration sur place à partir de 19h30, le tir étant prévu vers 22h30.

Ces festivités seront précédées, le 05 juillet dès 17h30, d'un marché nocturne sur la place communale où sont attendus des stands de producteurs locaux de miel, légumes, pains, etc. et où vous pourrez déguster, au gré de vos envies, escargots, pizza, samoussas, saucisses-frites et barbe-àpapa, tout en faisant profiter à vos enfants d'un stand de pêche aux canards. Nous vous y attendons nombreux.

Cette joyeuse saison ne doit pas pour autant nous faire oublier l'esprit de solidarité qui nous a tant animé en pleine crise sanitaire, et la liberté retrouvée prendre le pas sur l'essence même des rapports humains, le respect d'autrui.

La vigilance doit rester de mise en cette période de canicule, particulièrement envers nos aînés, et chacun doit redoubler d'effort pour supprimer les incivilités encore trop fréquemment constatées ; en termes de tranquillité publique en respectant les horaires de tontes, travaux extérieurs et de dépôt aux éco-points, comme en termes de salubrité en ne concourant pas à l'amplification des dépôts sauvages.

Pour finir, je souhaite à tous les élèves, collégiens, lycéens et étudiants une pleine réussite de leurs examens

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été.

Le Maire, Rafaël RODRIGUEZ.

En cas d'urgence, merci d'appeler au numéro de permanence des élus www.mezire.fr 06 45 07 88 53 appli : illiwap



VIE COMMUNALE: Hommage

Monsieur NOEL Gabriel dit « Coco »

« Coco » nous a quitté après un combat sans relâche

Depuis 1978, Monsieur Noël Gabriel était notre agent communal, 44 ans de service, à prendre soin de notre village et de ses habitants, Gabriel était à l'écoute des besoins de chacun et savait y répondre dans les plus brefs délais. Il faisait également partie du comité des fêtes en tant que bénévole.

Un homme discret, généreux de sa personne et à l'écoute des autres.

Monsieur Gabriel Noël est né le 2 juin 1957, à Giromagny, il était marié à Mme Paysan Claudine depuis quarante années, de cette union sont nés Amandine et Julien.

Entouré de ses petits-enfants Nathan, Mia et Adam, papa et grand-père comblé, il savourait chaque instant passé avec ses proches.

Nous rendons ce dernier hommage et nous gardons en mémoire Coco et sa joie de vivre.





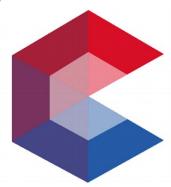
VIE COMMUNALE

• • • Concours national de la Résistance et la Déportation



La cérémonie de remise des prix du concours national de la Résistance et de la Déportation 2022, a eu lieu mercredi 29 juin, à la salle des fêtes de Belfort. Deux élèves du collège Lucie Aubrac de Morvillars ont été récompensées : Anaïs SIMON-CHOPARD et Sarah ANKACH, entourées de M. Cédric PERRIN, Sénateur du Territoire de Belfort, de M. Raphaël SODINI, Préfet du Territoire de Belfort, et de Mme Mariane TANZI, Directrice académique des services de l'éducation national de Belfort.

Nous félicitons ces deux méziroises pour leur implication à l'occasion de ce concours historique.



Concours national de la Résistance et de la déportation 2022

Département - Aide aux communes



Le 10 juin 2022, la commune a eu le plaisir de recevoir M. Florian BOUQUET, Président du Département du Territoire de Belfort, M. Cédric PERRIN, Sénateur du Territoire de Belfort, et Mme Anaïs MONNIER, Vice-Présidente du département du Territoire de Belfort ainsi que les 31 communes conviées pour procéder à la signature des conventions d'attribution d'aides aux communes.

Monsieur le Maire a signé la convention de la commune, pour un montant d'aide attribuée de 15 000 €, afin de participer au financement des travaux de sécurisation par feux tricolores prévus rue de Fesches-le-Châtel.





VIE COMMUNALE : Evènements et dates à venir

• • Cavalcade de l'Escargot



La Cavalcade de l'Escargot a pu faire son retour, après les évènements des années précédentes, pour le bonheur de chacun.

Nous avons pu profiter d'une belle journée accompagnée de confettis, musique et dégustation d'escargots, celle-ci n'aurait pu être ainsi sans la présence des Waggis du Doubs et ses troupes, des cavaliers randonneurs de Beaucourt qui ont fait vivre ce beau moment de partage.

Merci, à ceux-ci, au personnel communal, aux enfants du périscolaire, aux conseillers municipaux, et à tous les bénévoles d'avoir pu rendre cette manifestation possible!

Cérémonie du 8 mai



Lors de la cérémonie commémorative du 08 mai, le Maire de Méziré et son conseil municipal ont pu célébrer cette date historique, accompagnés d'une délégation des pompiers de la caserne Tourelles. Nous remercions tous ceux et toutes celles qui étaient présents ce jour ainsi que les enfants de l'école élémentaire qui nous ont fait l'honneur de nous interpréter « La Marseillaise».

Marché Nocturne

Le marché nocturne sera à nouveau organisé par votre commune cette année.

Des artisans locaux y seront présents ainsi que des associations Méziroises et commerces.

Nous vous y attendons nombreux, le mardi 5 juillet à 17h30, sur la place communale.



Feu d'Artifices

Le feu d'artifice de Méziré, à l'occasion de la Fête nationale, sera tiré depuis le stade,

le mercredi 13 juillet 2022 à partir de 22h30 environ.

Vous pourrez profiter également

à partir de 19h30, d'un espace buvette et restauration rapide, au niveau des locaux des ateliers de la commune.

Venez nombreux!



*

VIE COMMUNALE: Travaux

• • • Réfection des toitures : Mairie et annexe bâtiment scolaire



Après trois mois de travaux, les toitures de la mairie et de l'annexe du bâtiment scolaire, ont été rénovées avec reprise de pièces de charpente sur la toiture pour la Mairie. Ces travaux avaient un caractère urgent de sécurité puisque des infiltrations d'eaux endommageaient la structure.

Les fenêtres de toit de la Mairie ont été changées également, avec des reprises de placoplâtre et de peinture dans la salle de réunion située sous les combles.

La totalité de ces travaux ont été menés avec soin et professionnalisme par les sociétés Py-Elias et Pargaud.

Le coût des travaux s'est élevé à 109 263,02 € TTC, la maitrise d'œuvre à 9 660 € TTC et les assurances de responsabilité civile de la maitrise d'ouvrage et dommages - ouvrages à 3 597 €.

Feux tricolores à régulation rue de Fesches-le-Châtel

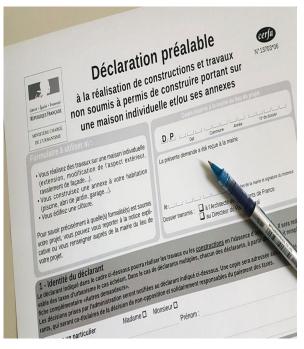


Après plus d'un an d'expérimentation, pour donner suite aux installations des deux stops dans cette rue, nous avons conviés et reçus les administrés concernés, lors de deux réunions publiques afin de recueillir leur ressenti.

Il en est ressorti, à la suite de la demande des riverains situés aux emplacements des deux stops, que l'installation de feux tricolores à régulation occasionnerait moins de gêne sonore et serait tout aussi efficace pour leur sécurité.

Initialement il avait été proposé un feu après le bois en arrivant de Fesches-le-Châtel et un plateau surélevé au croisement de la rue de Fesches-le-Châtel et rue de l'Illate. Un appel d'offres a été lancé et est en cours d'analyse. Nous espérons que les travaux pourront être achevés avant la fin de l'année.

Urbanisme



La municipalité souhaite faire un rappel sur les règles d'urbanisme qui touchent la commune.

A savoir :

Toutes modifications extérieures et/ou constructions de moins de 20 m² sont à déclarer (exemples: abri de jardin, piscine, grillage, portail, volet, clôture, velux, escalier, ravalement de façade...).

Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à venir en Mairie, notre secrétariat pourra répondre à vos interrogations.

Le Plan Local d'Urbanisme est disponible sur le site de la commune, **www.mezire.fr**, dans le rubrique *vie communale*. Les déclarations se font de manière dématérialisée sur https://gnau.grandbelfort.fr ou sur formulaire papier que vous pouvez retirer dans votre mairie.



VIE COMMUNALE : Rappel Incivilités

Respect du voisinage : Bruit



Par arrêté préfectoral du 10 novembre 2006, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, sont autorisés, dans le Territoire de Belfort :

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et les dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

L'utilisation de tous les éco-points de la Commune est soumise aux mêmes contraintes horaires par arrêté municipal du 07 février 2017. Par arrêté municipal du 31 mai 2018, les dépôts dans l'éco-point situé le long de la RD 23 sont autorisés que de 08h30 à 16h30, du lundi au vendredi, non compris les jours fériés. En dehors de ces horaires, l'accès y est fermé et tout dépôt y est interdit. Toute infraction à ces arrêtés sera constatée et sanctionnée.

• • • Déjection canine / Divagation / aboiements

UNE CROTTE
SUR LE TROTTOIR
OU DANS LA RUE...

RAMASSEZ LES DÉJECTIONS DE VOTRE ANIMAL:
UN GESTE SIMPLE ET RESPONSABLE
POUR UNE VILLE PROPRE

J'aime ma ville, mon quartier, je respecte mes voisins,
en bon citoyen, je vamasse.

La divagation de vos animaux, susceptible de présenter un danger pour les personnes, est puni (article R.622-2 du Code Pénal) par l'amende prévue pour les contraventions de $2^{\text{ème}}$ classe (150 \in).

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique, en zone urbaine, que s'ils sont tenus en laisse (règlement sanitaire départemental).

Les maires peuvent ordonner que les chiens soient tenus en laisse et muselés.

Les déjections sont intolérables sur l'ensemble de la commune. Cela traduit un manque de civisme de la part du maître.

Il faut impérativement ramasser les déjections de son animal, 10 bornes de sachets à déjection sont installées sur la commune. Merci de faire bon usage de celles-ci et de respecter l'environnement de chacun.

Sommes-nous obligés d'instaurer une amende pouvant aller jusqu'à 450 \in ?

Les aboiements intempestifs peuvent être considérés comme « trouble anormal de voisinage ». Le plus souvent, ces problèmes trouvent leur solution par des démarches amiables :

- utiliser un collier anti-aboiement,
- consulter votre vétérinaire ou éducateur canin afin d'avoir les meilleurs conseils.

Dépôt sauvage



avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

Nous avons constaté, ces dernières années, que plusieurs dépôts sauvages sont présents sur la commune.

Nous chargeons nos agents ainsi que le service des encombrants du Grand Belfort de débarrasser ces incivilités, du temps de travail perdu pour eux et mais aussi pour vous, car nos agents ne sont pas payés à ramasser les dépôts de chacun mais, en partie, à entretenir les espaces verts de votre village.

Nous vous rappelons que chaque dépôt de détritus peut être puni d'une amende de 135 € pouvant atteindre 375 €.

Serons-nous obligés de punir sévèrement ces actes ou pouvons-nous compter sur l'intelligence et le civisme de chacun ?

Les services du Grand Belfort vous informent sur les déchetteries du secteur. Des bennes à déchets verts sont disponibles à Morvillars mais aussi Bourogne. Vos bacs bruns accueillent vos déchets ménagers et les bacs jaunes vos tris sélectifs.

Tout est mis à votre disposition afin que cela ne se reproduise plus!

施

VIE PERISCOLAIRE

Rond-point



Les petits mains œuvrent pour le plaisir des yeux!

Dirigé par l'équipe d'animation du Périscolaire, le rond-point de Méziré se met sur son 31, pour les occasions ou saisons, ici pour Pâques et à ce jour, vous pouvez admirer la floraison et la décoration actuelle qui rappelle l'été.

Des projets réalisés grâce aux dons mais aussi avec l'imagination des animatrices et le désir des enfants de peindre et de bricoler.

Merci aux enfants, à l'équipe périscolaire, aux bénévoles et aux agents communaux!



Décoration du char de la Cavalcade de l'escargot



Sur les thèmes des écoles « Géant et Minuscule » et « L'Amérique », le char du défilé a été décoré par les enfants et l'équipe du périscolaire.

Des Buildings, à la Statue de la liberté puis à l'esprit western, les enfants ont participé largement à la préparation de ces décors!

Une équipe dynamique qui, dans un délai restreint, réalise avec brio des décorations toujours plus hautes en couleurs, pour le plaisir de tous!

Plan mercredi : Activités et intervenants





Les enfants accueillis au périscolaire le mercredi matin, ont pu profiter de plusieurs activités manuelles, décoration du char ainsi que la décoration du village et la fabrication des décors pour les kermesses des écoles, mais aussi la présence d'intervenants durant plusieurs séances.

Monsieur Julien DAVID, a réalisé avec les enfants ,une vraie petite chorale et en prime en anglais! Ils ont pu apprendre l'échauffement vocal mais aussi découvrir que la respiration est importante dans la pratique du chant. En continuant sur l'esprit américain, les enfants ont, après le chant, pu danser sur de la country en compagnie du club de Fesches-le-Châtel et de sa présidente, Mme Monique PEUGEOT, ils ont adoré pouvoir taper des talons en rythme et en chanson!

Ce furent de beaux moments de partage et d'apprentissage entre les intervenants, les enfants et l'équipe du périscolaire.

扽

VIE SCOLAIRE

Ecole élémentaire





Durant ces derniers mois, plusieurs actions ont été organisées.

Les élèves de l'école élémentaire ont participé à la cérémonie du 8 mai en nous interprétant avec brio le chant de « la Marseillaise », nous les remercions pour leur présence et leur investissement. La classe de CM1/CM2 a pu bénéficier d'un stage vélo « savoir rouler » et suite à celui-ci, les élèves ont pu faire 2 sorties à vélo. Cette même classe a également participé au concours « Les petits champion de la lecture ». Deux élèves ont été choisis pour représenter l'école. La finale départementale s'est déroulée le 9 avril, nos participants n'ont pas gagné mais leur performance fut remarquée! La classe de CE2 s'est initiée aux sciences lors d'une intervention du colporteur des sciences sur le thème de l'électricité. Chaque classe a bénéficié de 3 séances d'échanges de l'association « solidarité femmes », ils ont abordé les thématiques du respect de soi et des autres, la gestion des émotions et la préservation de son intimité.

Les classes de CP/CE2 et CE1/CM1 ont profité d'une intervention sur la faune et la fabrication d'un hôtel à insectes.

Une sortie en sentier pédagogique à Châtenois-les-Forges pour les CP/CE2 et CE1/CM1.

La fin de l'année se termine par une sortie au parc du Petit Prince pour toutes les classes de l'école élémentaire.

École maternelle

Les enfants de l'école maternelle, on vous le rappelle, aborde le thème « des Amériques ».

Ils ont eu la chance de recevoir des bikers Harley Davidson, de découvrir les danses de Hip-Hop, de Samba, de Rock et de Country.

M. Julien David est aussi intervenu auprès des élèves de la maternelle pour aborder le chant du Gospel.

Ils ont pu aussi s'initier au sport américain avec du basket-ball et du Hockey sur glace.

Après l'effort, un peu de gourmandise, les enfants ont dégusté un repas New-Yorkais au sein de la cantine du périscolaire.

Lors du carnaval, les élèves avaient joué le jeu des déguisements sur la thématique et l'école était envahie d'indiens, de cheerleaders, de basketteurs et de rappeurs!

Plusieurs sorties et actions ont été proposées durant cette année. Deux rencontres USEP ont été organisées, une pour organiser des ateliers athlétiques et une autre pour une randonnée contée, avec les élèves de Beaucourt.

Six séances à la patinoire de Belfort ont été réalisées afin d'initier les enfants au patin à glace.

Et deux sorties de fin d'année ont été organisées, une au centre équestre à Fêche-l'Eglise puis une autre au Train Thur Doller en Alsace.





4

PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



08 Février 2022

- Pour répondre au mécontentement des riverains quant à la modification du régime de priorité opérée sur cette rue, remplacement des actuels STOP aux carrefours de la rue de Fesches-le-Châtel avec la rue de l'Illate et la rue du Moulin en partie haute, par des feux tricolores à régulation.
 - sollicitation au Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif d'aide aux Communes, d'une subvention de 50 % du montant HT des travaux,
 - sollicitation d'une subvention au titre de la DETR 2022, à hauteur de 30 % du montant HT des travaux.
 - avec plan de financement prévisionnel suivant :

* Conseil Départemental-Aide aux Communes	29 281,13 €
* DETR 2022	17 545,28 €
* Autofinancement	11 735.85 €

- ◆ Dans l'objectif de sa politique de réduction des dépenses énergétiques et pour faire face à la flambée des prix de l'énergie :
 - réalisation de travaux d'amélioration de l'éclairage public sur la rue de Fesches-le-Châtel par conversion progressive des luminaires actuellement équipés de lampes sodium par des luminaires à led, pour un coût total de 11 178,00 € HT (13 413,60 € TTC),
 - sollicitation de subventions, selon le plan de financement prévisionnel :

*	DSIL (30 %)	3 353,40 €
	Amendes de police (30 %)	
*	TDE 90	1 117,80 €
*	Autofinancement.	3 353,40 €

- ◆ Approbation du reversement par TDE 90 (Territoire d'Energie) de 33 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité.
- ◆ Transfert de la gestion et de la valorisation des CEE (Certificat d'Economie d'Energie) générés par la Commune à TDE 90.
- Convention avec les Franças de Haute-Saône pour intervention sur l'animation du service périscolaire, ainsi que pour **l'organisation et la gestion du CLSH** (Centre de loisirs sans hébergement) :
 - du 14 au 18 février 2022 (vacances d'hiver)
 - du 19 au 22 avril 2022 (vacances de printemps)
 - du 11 au 22 juillet 2022 (vacances d'été)
 - du 24 au 28 octobre 2022 (vacances d'automne)

• • •

28 Mars 2022

• Approbation du compte administratif 2021 du Maire et du compte de gestion 2021 du Comptable Public

avec en fonctionnement : 680 371,60 € en dépenses et 1 056 843,20 € en recettes

(dont 215 925,13 € de report du résultat de fonctionnement 2020)

et en investissement : 248 973,05 € en dépenses et 122 266,54 € en recettes

(dont 126 383,55 € de report du résultat d'investissement 2020)

soit le résultat de clôture suivant :

- section de fonctionnement : Excédent de 376 471,60 €
- section d'investissement : Déficit de 126 706,51 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Taxe foncière sur le bâti 31,22 % produit 459 871 € Taxe foncière sur le non bâti 99,03 % produit 9 705 €

Le produit total attendu de ces deux taxes sera diminué de la contribution pour sur-compensation de 29 594 €.

*

PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- • •
- 28 Mars 2022
- Vote des subventions 2022 aux associations.
- ◆ Programme-devis des travaux de l'ONF en forêt intercommunale Méziré-Morvillars. Travaux sylvicoles sur les parcelles 28r, 32r et 33r, pour un coût de 1 791,94 € TTC. Travaux de maintenance sur les parcelles 17,19 et 21 à 24, pour un coût de 594,97 € TTC.
- Révision du rôle d'affouage 2022.
- ◆ Transfert de l'exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques) à TDE 90.

• •

14 Avril 2022

- Renouvellement de prise en charge des cartes avantages jeunes pour 2022/23.
- Renouvellement attribution des bons de la Fête des Mères à hauteur de 7 € par enfant et de 15 € par mère décorée.
- Affectation du résultat de fonctionnement 2021

190 030,51 € en recette de la section d'investissement et 187 676,96 € reporté en recette de la section de fonctionnement.

♦ Vote du Budget Primitif 2022

983 312 € en recette et dépense de la section de fonctionnement.

495 935 € en recette et dépense de la section d'investissement.

- Mandat de la commune au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale pour la négociation d'un contrat d'assurance couvrant les risques financiers du fait de la protection sociale des agents.
- • •

20 Juin 2022

- Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion.
- Renouvellement d'adhésion au groupement de commande de GBCA relatif aux fournitures d'habillement et d'équipements de protection individuelle
- Demande de subvention à Grand Belfort au titre du fonds d'aide aux communes, selon le plan de financement :

* Amélioration de l'éclairage public sur la rue de Fesches-le-Châtel

DSIL	2 800,00 €
Amendes de police (30 %)	
TDE 90	1 256,15 €
GBCA	1 532,85 €
Autofinancement	2 235,60 €

* Aménagement de sécurité par feux tricolores sur la rue de Fesches-le-Châtel

DSIL	. 15 000,00 €
DETR 2022	
GBCA	15 281,13 €
Autofinancement	15 281,13 €

- Modification du règlement des services périscolaires.
- Distraction d'une parcelle de forêt intercommunale du régime forestier / Modalités de cession
- Révision des modalités d'application du droit de place annuel.
- ◆ Prorogation jusqu'au 30 juin 2023 de la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans titre de concession au cimetière intercommunal Morvillars-Méziré

Les comptes rendus complets de séances de Conseil Municipal sont consultables sur le site internet

de notre Commune : www.mezire.fr (rubrique Vie Communale)

et sur simple demande en Mairie

*

VIE COMMUNALE

Recensement de la population

Dans le cadre du recensement de la population, la commune de MEZIRE recherche 3 agents recenseurs pour la période du 20 janvier au 19 février 2023.

Le travail de l'agent recenseur consiste à remettre des questionnaires aux habitants du secteur de la Commune qui lui a été affecté et de les recueillir une fois complétés. Préalablement au contact avec les habitants de son secteur, il devra effectuer une tournée de reconnaissance et collecter des informations sur les logements, pour alimenter son carnet de tournée qu'il tiendra à jour pendant toute la durée des opérations de recensement.

Il bénéficiera de deux formations obligatoires, et rencontrera régulièrement le coordinateur du recensement pour rendre compte de l'avancement de son travail et des éventuelles difficultés rencontrées.

En contact avec la population, l'agent recenseur :

- **doit disposer de qualités relationnelles** : il devra aider certaines personnes à compléter les questionnaires, rassurer sur l'utilisation des données collectées et convaincre sur la nécessité d'y répondre, en restant courtois,
- doit faire preuve de neutralité et de discrétion : il ne devra pas faire état de ses opinions ou de ses engagements quels qu'ils soient, et de quelle que nature que ce soit, et respectera la stricte confidentialité des données collectées,
- **doit être disponible, méthodique et tenace** : il organisera lui-même son temps de travail et gèrera ses visites en fonction des adresses à recenser (travaillant parfois le week-end, souvent en soirée) de façon à ce que ces opérations soient achevées dans les délais impartis,
- doit être facilement joignable pendant les tournées.

Les modalités de rémunération des agents recenseurs seront définies par le Conseil Municipal ultérieurement.

Toute personne souhaitant se porter candidate au poste d'agent recenseur est invitée à se faire connaître en Mairie dans les délais les plus brefs.

Communication

Afin d'informer au mieux nos administrés, la commune a mis en place depuis quelques années maintenant plusieurs moyens de communication.

Une newsletter sur le Site Internet de la commune <u>www.mezire.fr</u>, celle-ci est rédigée directement par le secrétariat de Mairie et l'Adjointe au Maire chargée de la communication, Mme DUBREUIL Daniela.

Toutes les informations concernant la commune sont directement transmises à la liste des administrés inscrits.

Si vous êtes intéressés par ce système d'information, vous pouvez vous rendre sur **www.mezire.fr**, dans la page d'accueil, il suffira de vous inscrire via la fenêtre: « **inscription à la newsletter** ».

La commune vous informe également grâce à l'application : ILLIWAP.

Pour les personnes plus adeptes de ce système d'information, il vous suffit de télécharger gratuitement l'application et de rechercher « Mairie de Méziré » puis de cliquer sur « suivre » et vous pourrez voir les informations de votre commune en temps réel.

La municipalité a investi également dans **un panneaux lumineux** régulièrement mis à jour, en fonction des informations à vous transmettre.

Mais n'oublions pas aussi, les **panneaux d'affichages extérieurs**, qui sont malheureusement très vite dégradés par des incivilités.

Ces outils de communications sont un lien entre vous et vos élus.





VIE COMMUNALE



Carte Avantages Jeunes



Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Conseil Municipal de Méziré renouvelle son offre gracieuse de la Carte Avantages Jeunes 2022/2023. Cette carte est offerte aux jeunes mézirois et méziroises de 8 à 25 ans inclus, sur l'année 2022.

Pour obtenir cette carte, il vous suffit de vous inscrire en mairie, avant le 29 juillet 2022, soit :

Par mail à mairie.mezire@orange.fr en joignant la pièce d'identité de l'enfant concerné et un justificatif de domicile.

À l'accueil de votre Mairie, aux heures d'ouverture habituelles, toujours en vous munissant de la pièce d'identité de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Les cartes seront remises début septembre aux jeunes qui en auront fait la demande uniquement!

沆

ETAT CIVIL

Dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), et afin de respecter la vie privée de chacun, les citoyens sont, depuis début 2021, sollicités avant toute publication sur le bulletin communal pour faire part d'une naissance, d'un mariage ou d'un décès.

Aussi ne sont répertoriés ci-dessous que les évènements familiaux ayant fait l'objet d'un retour écrit par la famille, mentionnant explicitement son accord pour cette insertion dans le bulletin communal.

L'absence de retour est donc considéré comme un refus de publication.



Naissances

Andrea CHAVANNE OLEI Efe KARAKOC Clémence VIARD né le 9 février 2022 né le 3 mars 2022 née le 20 mars 2022

Avec l'accord des parents, sont répertoriées les naissances du 1er Janvier 2022 au 3 avril 2022



Mariages

BON Gérard et BOUARROUROU Fouzia CHATELAIN Laurent et DI VONA Isabelle

le 07 mai 2022 le 11 juin 2022

Avec l'accord des époux, sont répertoriés les mariages célébrés entre le 1er Janvier 2022 et le 11 juin 2022



Décès

Roger BOICHARD, décédé le 10 mars 2022 Gabriel NOEL, décédé le 25 mai 2022 Claude TAILLARD, décédé le 31 mai 2022 (né en 1946)

(né en 1957)

(né en 1935)

Avec l'accord des familles, sont répertoriés les décès survenus entre le 1er Janvier 2022 et le 31 mai 2022